2022/

DECISION DU PRESIDENT
2022CCMA010 Convention avec Re'cycle Rêv'olution

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

La Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2020CCMA037b du 20 juillet 2020 portant délégation à la Présidente.

Considérant que L'association Re'cycle Rêv'olution a pour objet de promouvoir la solidarité sous toutes ses formes notamment en développant des activités de prévention, de formation et d'animation à caractère culturel, sportif et social.

L'association dispose d'un atelier Re'Cycle'Rie qui permet :

- La restauration des vélos à partir de pièces récupérées
- La création d'objets divers avec des pièces hors services de vélos.

Afin de développer son activité de restauration de vélos, l'association souhaite pouvoir créer un partenariat avec les déchèteries du territoire de la CCMA.

DECIDE

Article 1 - Approbation
D'APPROUVER la Convention de partenariat avec Re'cycle Rêv'olution

Article 2 – INFORMATION DU CONSEIL ET REGISTRE
Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion de Conseil de Communauté et figurera au registre des délibérations.

Article 3 - EXECUTION
La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Mayenne
- Monsieur le receveur SGC Mayenne.

Fait à Pré en Pail Saint Samson,
Le 7 septembre 2022

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS
PRÉ EN PAIL
SAINT SAMSON
(Mayenne)

La Présidente,

Diane ROULAND

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20220907-DP2022CCMA010-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022